

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 04 FEVRIER 2021

DELIBERATION N°04/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE : 40	PRESENTS : 32	VOTANTS : 39	29 JANVIER 2021	29 JANVIER 2021
<b>OBJET :</b> Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes				
<b>RESUME :</b> Chaque année, les communes et intercommunalités de plus de 20 000 habitants doivent présenter, préalablement à la préparation de leur budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.				

L'an deux mille vingt et un,  
le quatre février,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre Emmanuel de Saint-Etienne du grès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MM. BLANC Patrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MILAN Henri ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

**ABSENTS :** M. GARNIER Gérard

**PROCURATIONS :**

- De M. ALI OGLOU Grégory à M. BLANC Patrice ;
- De M. ARNOUX Jacques à MME. PELISSIER Aline ;
- De MME. BISCIONE Marion à MME. ROGGIERO Alice ;
- De MME. BLANCARD Béatrice à MME. LICARI Pascale ;
- De M. GALLE Michel à M. CHERUBINI Hervé ;
- De M. MAURON Jean-Jacques à M. THOMAS Romain ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. CARRE Jean-Christophe ;

**SECRETARE DE SEANCE :** M. GESLIN Laurent

**Le conseil communautaire,**

Rapporteuse : Alice ROGGIERO

**Vu** la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment son article 61 ;

**Vu** l'article L. 2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'avis favorable du comité technique en date du 27 janvier 2021 ;

**Considérant** la nécessité de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

Madame la Vice-Présidente souligne que ce rapport doit dresser le bilan de la politique de la collectivité en matière d'égalité professionnelle dans son fonctionnement et dans les politiques publiques menées, mais également proposer des orientations et programmes de nature à favoriser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Madame la Vice-Présidente indique qu'il a souhaité que soit intégrée à ce rapport une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes sur le territoire de la Vallée des Baux-Alpilles.

Madame la Vice-Présidente donne alors lecture de ce rapport 2020, annexe de la présente délibération, et demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente et en avoir délibéré :

**Délibère**

**Article 1 : Prend acte** du présent rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles par un vote. Ledit rapport est joint à la présente délibération.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).